



Département : AISNE.
Arrondissement : SOISSONS.
Canton : Villers-Cotterêts.

MAIRIE DE VIVIERES

4, rue de l'Escadron de Gironde
02600 VIVIERES
Tel Fax : 03 23 72 71 04
vivieres2@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juin 2015

Etaient présents : Mesdames Christelle MELIN, Margarida FOIX, Nancy LEJEUNE, Messieurs Rémi VANLERBERGHE, Marc-Antoine PHILIPPE, Francis HONORE, Sébastien DAUM, Christophe CREPIN, Christophe STANLEY

Représenté : André Pommier par Rémi VANLERBERGHE,
Absents excusés : Frédéric RAISIN,

Secrétaire de séance : Rémi VANLERBERGHE.

En préambule au conseil municipal, Madame Sophie Fournier est venue nous présenter sa société OBELIAS, implantée au 1 ter rue du Château à Vivierès, spécialisée dans la confection de macarons salés et sucrés. Madame Fournier nous exprime sa volonté de s'approvisionner le plus possible localement en matières premières.

Cette entreprise a été créée dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle et après l'obtention d'un CAP en pâtisserie.

Le conseil municipal la remercie pour son dynamisme créatif, et aussi pour la dégustation, et lui souhaite une pleine réussite dans ce projet d'entreprise.

1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 15 avril 2015:

Après lecture faite par Monsieur Rémi VANLERBERGHE, le compte-rendu du Conseil municipal du 15 avril 2015 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représenté.

2 - AJOUT A L'ORDRE DU JOUR:

Monsieur le Maire soumet les points suivants :

- Courrier relatif à la sécurité des piétons,
- Eglise : offre ADICA,
- Groupement de commandes CCVCFR,
- Instruction Droit des Sols
- Groupe de travail « Ecole de demain »
- Acceptation d'un chèque
- Transfert de crédit
- Refacturation de la mise en fourrière au propriétaire du véhicule.

Les ajouts sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représenté.

3 - EGLISE :

Le maire a sollicité l'ADICA afin de coordonner l'appel d'offre et le suivi des travaux envisagés sur notre église.

Le montant total des travaux et frais d'étude est maintenant estimé à 225 000 euro TTC arrondi.

Il est décidé de constituer un groupe de travail.

Nancy LEJEUNE se propose pour piloter ce groupe de travail, elle décidera d'une prochaine réunion, les membres du conseil municipal seront alors invités à constituer le groupe de travail.

4 - ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE :

Lecture du courrier de l'USEDA du 13/04/2015 (rappel du contexte de libéralisation des tarifs du gaz et de l'électricité).

Le maire propose que Vivières adhère au groupement de commandes pour l'achat d'électricité suivant la proposition de l'USEDA.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté approuve cette adhésion.

5 - ECLAIRAGE PUBLIC : CHANGEMENT DES BALLONS FLUO :

La commune est équipée (par partie) de 22 « ballons fluorescents » dans les rues de la vallée, de Saint Hubert, du Château, de Coeuvres, de l'Epine, de l'Etang, du Moulin et sente Bertin.

Ces équipements sont énergivores et leur vétusté rendra rapidement impossible la maintenance. Les opérations de remplacement ne seront plus subventionnables au-delà de cette année.

Le maire propose de répondre favorablement à l'offre de l'USEDA pour la rénovation de l'éclairage public. Montant du projet : 11 654, 02 euro HT avec une participation de 5 244,31 euro HT de l'USEDA, restant à la charge de la commune 6 409,71 euro HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté approuve cette offre.

6 - ARCHIVES DEPARTEMENTALES :

Lecture du mél des archives départementales du 29/04/2015 : proposition de prestation dans le cadre de la conservation de nos archives, rappel de la visite de 2012.

Le maire met cette proposition au débat.

Le conseil municipal décide de conserver les archives au sein de la commune.

7 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :

La Caisse des Allocations Familiales de l'Aisne a contacté la commune dans le but de renouveler le « Contrat Enfance Jeunesse » actuel 2012-2015 pour la prochaine période couvrant 2016-2019 permettant ainsi de prétendre aux subventions pour le centre de loisirs, Christophe STANLEY et Arnaud MELIN - Président du CLSH ont reçu Madame Sellier le 22 mai dernier.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté autorise le maire à signer ce contrat.

8 - COURRIER SECURITE PIETONS :

Un courrier a été adressé au maire relatif à la dangerosité au niveau de la rue de l'Escadron de Gironde après le carrefour avec la rue du Point du jour en direction de la sortie de village pour les piétons.

Le conseil municipal fait le constat suivant:

La circulation automobile est complexe au sein du village : étroitesse des chaussées, absence de trottoirs à plusieurs endroits, stationnements sur la chaussée... Cette situation structurelle est essentiellement rendue dangereuse du fait de comportements individuels irresponsables (vitesse excessive, non respect du code de la route, ...) ...

Le maire propose un passage à 30 km/h sur tout le village et d'étudier la mise en place de passages piétons (particulièrement dans le virage de la rue de l'Escadron de Gironde) et de réaliser la réfection des signalisations horizontales.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté approuve cette proposition.

9 - GROUPEMENT DE COMMANDE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le maire présente ce projet dont le but est de faciliter nos achats et d'en optimiser le cout.

Le maire prose d'adhérer à ce groupement de commande.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté autorise le maire à signer cette convention.

10 - INSTRUCTION DES DROITS DES SOLS :

Il est porté à la connaissance des conseillers que l'instruction des droits des sols sera de compétence communautaire à partir du 1^{er} juillet 2015. Pour ce faire, la CCVCFR s'est organisée et s'est dotée des moyens humains et matériels permettant d'accomplir ces missions.

11 - ECOLE DE DEMAIN:

Une réflexion est en cours au niveau des communes rurales du canton au sujet des écoles, elle s'articule autour de structures d'accueil multi-classes de 180 à 200 élèves. Aucune décision n'est à l'ordre du jour.

12 - ACCEPTATION D'UN CHEQUE:

Les 2 stères de bois mis à la vente par la commune n'ayant pas trouvé preneur. Le maire en a fait l'acquisition au prix défini de 40 euro le stère.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté autorise la commune à encaisser le chèque de règlement.

12 - TRANSFERT DE CREDIT:

La facture RVM concernant les travaux de voirie des rues Saint Hubert, Sainte Clothilde et de l'Eglise d'une valeur de 17.775 Euros, a été mise au budget en investissement. La trésorerie de Villers-Cotterêts nous indique que les travaux d'enrobé sont classés dans le fonctionnement : entretien des voiries et non en investissement.

Nous devons donc faire la décision modificative suivante :

Fonctionnement :	61523 voies et réseaux	+ 17.775 €
	023 virement section investissement	- 17.775 €
Investissement :	2151 Réseaux et voiries	- 17.775 €
	021 Virement section exploitation	- 17.775 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté autorise cette décision modificative

13 - DELIBERATION POUR LA FACTURATION DE MISE EN FOURRIERE:

Le véhicule abandonné par son propriétaire au mois de février sur le territoire de Vivières a fait l'objet d'une mise en fourrière mandaté par la commune.

Les frais d'enlèvement, gardiennage, de destruction d'un montant de 340 euro ont été réglés par la commune qui a la volonté de les refacturer au propriétaire indélicat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté autorise la commune à refacturer les frais de mise en fourrière au propriétaire.

12 - QUESTIONS DIVERSES:

- Faire une distribution sur les rappels des règles de bon voisinage : bruits bricolage, jardinage, animaux,...poubelles. Sera fait sur la base de l'arrêté préfectoral correspondant.
- Insalubrité rue de l'Escadron de Gironde : Francis Honoré contacte la Nantaise des eaux afin d'obtenir l'autorisation et le coût pour utiliser la bouche incendie de la mairie mensuellement pour le nettoyage des caniveaux depuis la mairie jusqu'au carrefour de la rue de la vallée.
- But de football : constat de dégradation de la clôture de l'école pour accéder au terrain de foot dans la cour, construction de buts de fortune sur le terrain. Décision acquisition d'une paire de buts conformes à la réglementation.
- Point sur les travaux réalisés : panneaux de signalisation re scellés, nids de poule, dessouchage rue du château, flaque terre-plein route de Soucy, point d'eau cimetière, grillage Sainte Clotilde....

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h50.

Le Maire,
Christophe STANLEY

